



Doutes sur renonciation

Par **Zoeb1503**, le 15/11/2024 à 22:32

Je vous sollicite afin d'être éclairé dans la succession de mon père décédé en mars 2024.

En effet, suite au décès de mon père, sa femme, nous a très rapidement dit à mon frère (23 ans) et moi (21 ans) que la situation financière de notre père faisait apparaître de grosses dettes et qu'il fallait tous renoncer à la succession. Nous étions sous le choc et nous avons fait confiance. Elle nous a donc demandé une lettre manuscrite faisant état de notre renoncement et nous a dit qu'elle s'occupait de tout envoyer avec ses papiers. J'ai reçu un récépissé de renonciation à la succession en Avril ainsi que mon frère.

Pourtant aujourd'hui nous doutons de la parole de notre belle mère. Elle affiche un niveau de vie important et ne communique plus avec nous. Nous souhaiterions lever nos doutes et savoir si effectivement elle a, elle aussi bien renoncé à la succession de notre père ainsi que nos deux demie-sœurs mineures. Nous n'avons jamais été en contact avec un notaire et nous n'avons aucun autre élément pouvant nous aider dans notre démarche de connaître l'état de succession de père. Nous sommes d'autant inquiet que nous avons appris que cette renonciation ne nous permettrait pas d'hériter de la part de notre père via nos grands parents paternels.

A qui doit-on s'adresser pour connaître l'état de succession de notre père et savoir si notre belle-mère a bien renoncé à la succession elle aussi ou si cette dernière nous a manipulé et menti pour être favorisé ?

Nous sommes perdus ...

Où vers qui pouvons-nous nous tourner pour avoir des éléments de réponses et ainsi confirmer ou infirmer nos doutes sur la succession de notre père.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête.

Par **Fructidor**, le 16/11/2024 à 09:17

Bonjour

Votre père était-il propriétaire ?

Avez vous des enfants qui ont dû également renoncer ?

Vous pouvez prendre RDV avec un autre notaire.